

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 9
Votants 15

L'an deux mille dix-sept, et le 23 janvier à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16/01/2017,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Laurent BOSSÉ, M. Philippe VERNIER, M. Jérôme ROBUCHON, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, Mme Séverine HEFTI-BOYER.

Absents excusés : Mme Nadine DESCHAMPS (procuration à Mme Danielle ROUSSEAU), Mme Cécile EVANO (procuration à M. Stéphane AUGU), M. Guy SAVELON (procuration à M. Olivier BOUISSOU), Mme Isabelle JAVAUX (procuration à M. Laurent BOSSÉ), M. Pascal PLANCHANT (procuration à M. Daniel MARTIN), Mme Cécile DESCHAMPS (procuration à M. Jérôme ROBUCHON).

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Séverine HEFTI-BOYER a été élue secrétaire à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2016, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

2017-1-1 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA LOGE DE VIGNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de restauration de la dernière loge de vigne de la commune et précise qu'une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental dans le cadre de l'enveloppe socle du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) pour l'année 2017.

Monsieur le Maire présente pour ce projet, le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Acquisition de la loge de vigne	5 000.00 €	FDSR	14 981.00 €
Frais de bornage	360.00 €	Autofinancement	15 379.00 €
Travaux	17 000.00 €		
Aménagements	8 000.00 €		
TOTAL	30 360.00 €	TOTAL	30 360.00 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de retenir le plan de financement pour la restauration de la loge de vigne présenté,
 - de charger Monsieur le Maire de compléter la demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental au titre du FDSR,
 - d'inscrire les travaux à prévoir au Budget Primitif de 2017.

2017-1-2 / DEMANDE DE D.E.T.R. POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux prévus pour la salle des fêtes communale, avec le remplacement du chauffage actuel trop énergivore, ainsi qu'une nouvelle isolation des plafonds du bâtiment qui permettront conjointement de réaliser des économies d'énergies. M. le Maire précise que ces travaux peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2017, et propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais d'étude	3 000.00 €	D.E.T.R.	43 600.00 €
Travaux chauffage	40 000.00 €	Autofinancement	43 650.70 €
Travaux d'isolation	44 250.70 €		
TOTAL	87 250.70 €	TOTAL	87 250.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le plan de financement pour les travaux de la salle des fêtes présenté ci-avant,
- de charger Monsieur le Maire d'adresser la demande de subvention au titre du D.E.T.R. 2017,
- d'inscrire les travaux à prévoir au Budget Primitif de 2017,
- de retenir les devis des entreprises pour ce projet.

2017-1-3 / TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 portant sur l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR)

Vu la délibération n°2016.11.07 du 17 novembre 2016 de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau,

Considérant que la loi ALUR prévoit le transfert de plein droit de la compétence PLUi dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de la loi, soit à compter du 29 mars 2017,

Considérant que dans ce délai, les conseils municipaux des communes membres peuvent s'opposer à ce transfert,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de plein droit de la compétence PLUi.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

2017-1-4 / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'AZAY LE RIDEAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal sur les travaux de déploiement de la fibre optique qui vont être engagés par le Conseil Départemental à compter de 2018 pour une durée de 5 ans.

La commune sera concernée par ces travaux en 2021 d'après le calendrier établi suite à l'adhésion au syndicat Loir et Cher Numérique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2015 actant le transfert de la compétence « établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques » à la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau,

Vu la délibération n°2016.11.15 du 17 novembre 2016 de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau,

Considérant les articles L.5211-17 et L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'arrêté préfectoral n°16-58 du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau, de la Communauté de Communes du Val de l'Indre, des communes de Sainte Catherine de Fierbois et de Villeperdue, en un nouvel EPCI dénommé Touraine Vallée de l'Indre,

Considérant les compétences exercées par l'ancienne communauté de communes du Pays d'Azay le Rideau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique,
- d'autoriser la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à adhérer au syndicat mixte ouvert Loir et Cher Numérique.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

2017-1-5 / ÉTUDE DE DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par plusieurs déclarations d'aliénation pour des biens situés :

- au 60 rue Principale pour les parcelles cadastrées ZP 167 et 240, d'une superficie totale de 6 787 m² pour une valeur de 266 000 €,
- au 2 rue des marteaux pour la parcelle cadastrée ZP 330 et 332 d'une superficie totale de 1 272 m² pour une valeur de 215 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces biens, et charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux Notaires chargés de ces dossiers.

2017-1-6 / RELIURE DES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de SEDI Équipement d'un montant de 792 € T.T.C. pour la reliure des registres d'état civil des naissances, mariages et décès.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense à la section d'investissement au Budget Primitif de 2017.

2017-1-7 / SAISON CULTURELLE 2017 – PROPOSITION D’UN MATCH D’IMPROVISATION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis du Théâtre de l’Ante pour la représentation d’un match d’improvisation amateur d’un montant de 2 004,50 euros T.T.C., avec les frais de repas en suppléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de retenir ce devis en s’assurant au préalable que la salle des fêtes pourra accueillir pour cette manifestation une centaine de spectateurs. Le tarif d’entrée sera fixé entre 8 et 12 euros en fonction du nombre de spectateurs attendus.

2017-1-8 / AMÉNAGEMENT DE L’ÉTAGE DE L’ÉPICERIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de retenir le devis de l’entreprise MV Aménagement d’un montant de 12 896,10 euros T.T.C. pour l’aménagement de l’étage de l’épicerie multiservices afin de créer un logement comme initialement prévu.

2017-1-9 / FEU D’ARTIFICE 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de retenir le devis de SEDI Équipement pour le traditionnel tir du feu d’artifice du 14 juillet pour un montant de 2 600 euros T.T.C.
Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander les autorisations nécessaires afin que ce feu d’artifice puisse être tiré dans le parc du Musée Balzac, comme les années précédentes.

2017-1-10 / PROJET DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) : INSTALLATION D’UN PANIER DE BASKET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les projets du Conseil Municipal des Jeunes évoqués lors de la réunion du 19 décembre dernier, et propose deux devis pour l’installation d’un panier de basket sur le plateau de la place Robert MARTIN, entre le parking et le city-stade :

- CASAL SPORT d’un montant de 611,90 euros T.T.C.,
- INTERSPORT d’un montant de 810 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de retenir le devis l’entreprise CASAL SPORT d’un montant de 611,90 euros T.T.C. pour l’acquisition d’un panneau de basket à installer sur le plateau de la Place Robert MARTIN.

2017-1-11 / DEMANDES DE SUBVENTION

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

- de verser une subvention annuelle de 1 500 euros à l’E.V.L.A. (Écurie de la Vallée du Lys Auto),
- comme pour les autres demandes de subventions d’associations nationales, de ne pas verser de subvention au Secours populaire, mais

de leur proposer l'attribution gratuite de la salle des fêtes communale une fois par an.

2017-1-12 / TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE SAINTE ANNE - ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Sainte Anne. Il présente les plans d'implantations de l'éclairage public et précise que le coût restant à la charge de la commune pour ce poste est de 21 450,81 euros H.T. au lieu des 30 000 euros prévus initialement.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de valider le montant de 21 450,81 euros H.T. pour l'éclairage public sur le dossier d'enfouissement des réseaux rue Sainte Anne,
 - de charger Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2017, et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

2017-1-13 / MODIFICATION DES ADHÉSIONS AU SYNDICAT CAVITÉS 37

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Sepmes au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

2017-1-14 / RENOUELEMNT DE L'ADHÉSION AU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (C.P.I.E.) TOURAINE VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'adhésion de la commune en 2016 au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) Touraine Val de Loire, et propose de renouveler cette adhésion moyennant une cotisation de 30 euros. M. le Maire précise qu'en 2016, la commune a pu bénéficier gratuitement de 5 arbres qui ont été plantés sur le parking du Gîte d'étape.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler cette adhésion au C.P.I.E. pour la somme de 30 euros.

2017-1-15 / CONVENTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE 37

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 16 février 2015 il a été accepté de signer une convention avec la Fourrière Animale 37 pour la capture des animaux errants. M. le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu une nouvelle convention avec des modifications tarifaires, notamment pour les divers frais de vétérinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette nouvelle convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la Fourrière animale 37 et charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents à ce dossier.

2017-1-16 / RÉFECTION DU PANIER EN OSIER PRÉSENT SUR LE ROND POINT

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à la réfection du grand panier en osier présent sur le rond-point de la Route Départemental 751, avec la commune de Villaines les Rochers pour la somme de 500 euros.

La commune disposant également osériculteur et de champs d'osier, le Conseil Départemental indiquera sur place l'information que la commune a participé à la réalisation de cette réalisation

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h30, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 27 février 2017 à 20h.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	Absente excusée
M. MARTIN Daniel	
Mme EVANO Cécile	Absente excusée
M. AUGU Stéphane	
M. SVELON Guy	Absent excusé
Mme ROUSSEAU Danielle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. PLANCHANT Pascal	Absent excusé
M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	
M. ROBUCHON Jérôme	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 23 janvier 2017

Mme HEFTI-BOYER Séverine	
Mme DESCHAMPS Cécile	Absente excusée